

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2019
DELIBERATION N° 09

L'an deux mil dix-neuf, le onze avril, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h36.

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. NEYS (à partir de 17h44 et jusqu'à 22h14), UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN-DOLHAGARAY, M. AGUERRE (jusqu'à 21h56), M. ESMIEU, SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC (à partir de 20h34), M. ESCAPIL-INCHAUSPE (à partir de 18h23), M. LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, MM. BOUTONNET, DAUBISSE (jusqu'à 21h44), Mme LARRE (à partir de 18h00), MM. MASSONDE, PARRILLA-ETCHART, Mmes ARAGON, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO (jusqu'à 23h00), BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

Absents représentés par pouvoir :

Le Maire

M. NEYS par M. SOROSTE (jusqu'à 17h44 et à partir de 22h14) ; M. AGUERRE par Mme CASTEL (à partir de 21h56) ; Mme LANGLOIS par M. ESMIEU ; Mme MEYZENC par Mme DURRUTY (jusqu'à 20h34) ; M. ESCAPIL-INCHAUSPE par M. DAUBISSE (jusqu'à 18h23) ; Mme TAIEB par M. MASSONDE ; Mme CANDILLIER par M. ARCOUET ; M. DAUBISSE par M. ESCAPIL-INCHAUSPE (à partir de 21h44) ; Mme LARRE par M. PARRILLA-ETCHART (jusqu'à 18h00) ; Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO (jusqu'à 23h00) ; Mme CAPDEVIELLE par M. PALLAS ; M. ETCHETO par M. ARTIAGA (à partir de 23h00).

Absentes : Mme JUZAN, Mme PICARD-FELICES (à partir de 23h00, à compter de la délibération 41).

Secrétaire : M. BOUTONNET

Entendu le rapport de M. Ugalde,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE - Arènes en scène - Programmation d'un spectacle du Malandain Ballet Biarritz aux Arènes de Bayonne.

Après le succès de la représentation du Malandain Ballet Biarritz aux Arènes de Bayonne en août 2017, la Ville, Malandain Ballet Biarritz et la Communauté d'agglomération Pays Basque ont souhaité proposer le spectacle *Cendrillon*, dans le cadre du vingtième anniversaire de la compagnie.

Il s'agit, pour cette seconde édition, d'un nouveau projet artistique de grande envergure pour promouvoir l'attractivité artistique du territoire. En effet, créé le 3 juin 2013 au Kursaal de San Sebastián, le ballet *Cendrillon* n'a jamais été donné dans une telle configuration.

Cet événement artistique majeur est aussi une opération territoriale ambitieuse qui s'inscrit dans la poursuite de la démarche transfrontalière engagée à l'occasion de Donostia San Sebastian (DSS) 2016, capitale européenne de la Culture. Des actions transfrontalières d'envergure ont été, en effet, réalisées tant par les collectivités communautaires que par le Malandain Ballet Biarritz. La création de la Communauté d'agglomération Pays Basque, le 1^{er} janvier 2017, a renforcé toutes les possibilités de coopération avec les autres collectivités territoriales de son environnement. Agglomération de 300 000 habitants à l'identité bien affirmée, fière de ses traditions et ouverte sur le monde, la Communauté d'agglomération Pays Basque entend développer et faire rayonner ses savoir-faire en s'appuyant, plus particulièrement, sur ses compétences et celles qu'elle pourra mettre en œuvre avec ses partenaires de proximité : le Département des Pyrénées-Atlantiques et la Nouvelle-Aquitaine mais aussi la Diputación foral de Gipuzkoa, la communauté autonome de Navarre et la communauté autonome d'Euskadi. Pour poursuivre cette dynamique, des responsables politiques, des entrepreneurs de toutes ces collectivités et des leaders d'opinion seront conviés au spectacle du Malandain Ballet Biarritz aux Arènes de Bayonne.

Cet événement artistique est conçu dans l'esprit d'une grande fête populaire. Les spectacles du Malandain Ballet Biarritz s'adressent à tous. Enfants, adolescents et adultes affichent la même satisfaction au sortir de ses représentations. Pour associer le plus grand nombre au spectacle événementiel du Malandain Ballet Biarritz aux Arènes de Bayonne, les trois partenaires ont décidé de la mise en place d'une billetterie à des prix particulièrement attractifs :

- 20 €, plein tarif adulte,
- 15 €, tarif réduit pour les étudiants (jusqu'à 26 ans), les groupes de 10 personnes et plus et les détenteurs d'une carte d'adhérent des Amis du ballet,
- 10 €, tarif pour les jeunes de moins de 16 ans, les demandeurs d'emploi, les écoles de danse et les détenteurs de la carte Déclic.

Il est proposé d'associer la Ville de Bayonne à l'organisation de cette manifestation par la mise à disposition gratuite des Arènes de Bayonne étant entendu que toutes les dépenses des personnels mobilisés pour cet événement (personnels municipaux et prestations externalisées) et le coût des infrastructures (scène, matériels de son et de lumière...) seront assumés par l'organisateur de la soirée, à savoir le Malandain Ballet Biarritz.

En sa qualité d'organisateur, le Malandain Ballet Biarritz :

- prendra également en charge l'assurance responsabilité civile et toute autre dépense nécessaire à la tenue de la représentation ;
- percevra l'intégralité des recettes de billetterie.

Compte tenu de ces éléments, il est demandé au conseil municipal d'approuver les conditions de cette mise à disposition et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne